

Monsieur le Président de la République Française
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Londres, le 30 juin 2025,

Concerne : TVA sur l'éducation, 37ème sommet Franco-Britannique du 8-10 juillet 2025

Monsieur le Président de la République,

Nous vous écrivons à l'occasion de votre visite d'État prévue au Royaume-Uni du 8 au 10 juillet prochain qui marquera le 37ème sommet Franco-Britannique.

Notre association nouvellement créée est née pour représenter les familles des 3465 élèves du Lycée Français Charles de Gaulle de Londres qui souffrent terriblement de la pression insoutenable liée aux frais de scolarité, notamment par la décision du gouvernement britannique d'appliquer une TVA à 20% sur ceux-ci depuis le 1er janvier dernier.

Comme vous le savez, le désengagement croissant de l'État au budget de l'AEFE (-10m€ en 2025, entraînant un déficit budgétaire annoncé entre 50m€ et 80m€) a créé une pression structurelle très forte sur la part financée directement par les familles. Au Lycée Français Charles de Gaulle, celle-ci représente désormais près de 90% du budget de l'école, et le taux de PRRD reversé par l'établissement à l'AEFE de 63%, est le plus élevé du réseau pour un EGD. Les missions de l'AEFE visant à "*assurer, en faveur des enfants français établis hors de France, les missions de service public relatives à l'éducation*" ; "*D'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement*" ainsi que de "*[veiller] à la stabilisation des frais de scolarité*" (L452-2 du Code de l'Éducation), ne sont manifestement plus remplies.

En effet, les frais de scolarité pour un élève du secondaire ont ainsi doublé en 10 ans, passant de £6.348 en 2015 à £12.310 à la rentrée 2025 (+94% d'augmentation, dont +62% d'augmentation en seulement 5 ans - 3x plus rapidement que l'inflation). Cela n'est plus soutenable. Comment imaginer que les parents puissent maintenir leurs enfants dans un système d'éducation dont les frais conserveraient cette trajectoire ?

Dans ce contexte d'explosion des coûts, l'application en janvier de la TVA de 20% sur les écoles privées décidée par le gouvernement britannique, et répercutée en intégralité par le Lycée sur les familles a été un véritable coup de massue. Non seulement celle-ci met en danger l'existence même d'un système déjà fragile, mais elle est également terriblement injuste, car frappe pourtant un établissement public intégralement détenu et géré par l'État Français, l'assimilant à une école privée. En effet, le critère d'application défini par le gouvernement britannique dépend du simple fait pour une école de facturer des frais de scolarité, plutôt que de considérer son statut ou le cursus qu'elle prodigue.

Le fait est qu'il n'existe aucun équivalent à l'éducation selon le cursus français dans le système public britannique. Les familles, dont beaucoup se sacrifient déjà après les hausses successives auxquelles elles ont dû faire face, n'ont simplement plus la capacité d'absorber ces augmentations continues et ces taxes brutales. 92% des familles ayant répondu à une enquête que nous avons menée en début d'année nous l'ont confirmé, et 36% d'entre elles ont déclaré qu'elles n'auraient probablement d'autre choix que de devoir quitter le système français, auquel elles sont pourtant profondément attachées, pour le système britannique demeurant gratuit. La nature des décisions liées à la scolarisation fait qu'une baisse des effectifs pourrait ne pas être immédiatement visible, mais amplifiera certainement le phénomène d'attrition déjà entamé au cours des prochaines années

Le Lycée Français Charles de Gaulle est un établissement à part. Il annonce encore 100% de réussite au Bac 2025 et des résultats exceptionnels de plus de 69% de mentions Très Bien. Il montre l'excellence du système éducatif Français, et loin d'un établissement réservé à l'élite, il doit continuer à remplir sa mission première de garantir un parcours d'exemplarité pour tous les Français. Il est d'autant plus important de préserver son rôle en tant que contributeur à la mixité sociale alors que des accusations de discriminations, dont la presse s'est récemment fait écho, touchent l'école.

Nous estimons qu'aucune famille ne devrait avoir à renoncer à l'éducation française pour ses enfants pour une raison de coût. Il existe évidemment le système de bourses scolaires, géré par le consulat, mais dont le barème est totalement inadapté aux réalités du coût de la vie à Londres, et exclut *de facto* les familles pouvant fréquenter l'établissement situé dans le quartier de South Kensington. Il apparaît par ailleurs choquant que depuis janvier, ces bourses scolaires (l'argent public), servent désormais en partie à financer un Etat voisin, via l'imposition de cette TVA. Il serait donc dans l'intérêt de tous les contribuables Français que le gouvernement Britannique cesse de taxer un service public de l'Etat Français, assuré via sa représentation diplomatique, conformément à la Convention de Vienne.

Nous savons que préalablement à l'application de cette mesure injuste, le poste diplomatique français a redoublé d'efforts pour solliciter une exemption auprès du Chancelier de l'Echiquier Britannique. Malheureusement, le gouvernement de M. Starmer, alors fraîchement élu, s'est montré inflexible avec ses partenaires européens (mais a pourtant consenti une telle exemption pour les personnels de l'armée américaine¹). Un an plus tard, cette mesure montre ses effets dévastateurs, et il a été reconnu par la *High Court* Britannique le 13 juin dernier qu'elle interférait avec l'article 2 du protocole 1 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme portant sur le Droit à l'Instruction.

Les Français du Lycée Charles de Gaulle financent déjà via l'impôt britannique le service public d'éducation anglais qu'ils choisissent de ne pas utiliser, et payent les frais de scolarité du Lycée Français en sus afin de pouvoir bénéficier de leur système d'éducation national dans leur pays de résidence. Il paraît illogique qu'une taxe supplémentaire de 20% s'ajoute à ces frais pour financer le système scolaire parallèle du pays hôte dont ces familles ne vont pas bénéficier. Les familles françaises payent donc désormais trois fois. C'est pourquoi nous nous permettons d'insister pour que cette discussion puisse être mise à l'ordre du jour avec votre homologue lors du 37ème sommet Franco-Britannique.

Le gouvernement britannique a lui-même manifesté sa volonté de "réinitialiser" sa relation avec ses partenaires européens, et de renégocier certains accords (comme il a déjà pu l'aborder lors du sommet avec l'UE le 19 mai dernier). A notre connaissance, si des discussions ont pu être ouvertes sur le sujet des Erasmus+ et des frais universitaires, rien n'a été mentionné sur le fait que le Royaume-Uni applique depuis janvier cette TVA sur les écoles primaires et secondaires, ce qui est spécifiquement prohibé par la directive

¹ [US military families exempt from Labour's VAT raid – while British troops pay full price.](https://www.telegraph.co.uk/money/tax/labour-exempts-america-soldiers-children-private-school-vat/)
<https://www.telegraph.co.uk/money/tax/labour-exempts-america-soldiers-children-private-school-vat/>

européenne 2006/112/EC, et en contradiction avec l'article 14 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne, si le Royaume-Uni était encore un Etat membre..

Nous pensons donc que le gouvernement britannique devrait être amené à prouver sa bonne foi en commençant par reconsidérer le cas très particulier du Lycée Français Charles de Gaulle (Établissement en Gestion Directe, émanation juridique directe de l'AEFE, sous le contrôle du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, occupant un bâtiment et un terrain détenus par l'Ambassade de France), et par extension, celui de l'ensemble des autres établissements français conventionnés AEFE faisant partie du Plan École et dispensant un cursus visé par le Ministère français de l'Education Nationale, et non selon celui britannique. L'application de la TVA à ces établissements, qui ne font "concurrence" ni aux *Public Schools* (telles que Eton ou Harrow), ni aux *State Schools* britanniques, pénalise injustement la communauté française de Londres.

Nous vous le demandons solennellement : ne nous abandonnez pas.

Nous serions honorés de pouvoir vous rencontrer à l'occasion de votre venue à Londres et faire entendre les voix des familles sur le point d'être forcées à renoncer à l'un des aspects les plus uniques et précieux qui contribue au rayonnement de la France et de la Francophonie dans le monde : son réseau de Lycées Français.

Nous demeurons à votre disposition afin de vous exposer notre situation plus en détail, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Les *Trustees* du CIPL

Copie :

M. Laurent Saint-Martin, Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger ;

Mme. Hélène Duchêne, Ambassadrice de France au Royaume-Uni ;

M. Samer Melki, Consul Général de France à Londres ;

M. Olivier Cadic, Sénateur des Français établis hors de France ;

M. Yan Chantrel, Sénateur des Français établis hors de France ;

Mme. Samantha Cazebonne, Sénatrice des Français établis hors de France ;

Mme. Mathilde Ollivier, Sénatrice des Français établis hors de France ;

Mme. Mélanie Vogel, Sénatrice des Français établis hors de France ;

M. Vincent Caure, Député de la 3ème circonscription des Français établis hors de France ;

Mme. Patricia Connell, Présidente du Conseil Consulaire ;

Mme. Claudia Scherer-Effosse, Directrice de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger ;

Mme. Anissia Morel, Conseillère culturelle à l'Ambassade de France à Londres ;

M. Stéphane Foin, Conseiller culturel adjoint à l'Ambassade de France à Londres ;

Mme. Catherine Bellus-Ferreira, Proviseure du Lycée Français Charles de Gaulle